

Plan d'exploitation: Formulaires Q

Version 07/2024

Le présent document se veut un guide et ne peut être utilisé en tant que requête.

Metadata

Langue PDF

Ce champ contrôle la langue PDF dans le formulaire après soumission.

- En transmettant cette demande à la FINMA, vous confirmez que les indications qu'elle contient sont complètes, véridiques et qu'elles ont été fournies en connaissance des dispositions pénales de la loi sur la surveillance des marchés financiers (art. 45 LFINMA) et des dispositions de la loi sur la surveillance des entreprises d'assurance. La FINMA se réserve le droit de vérifier les informations transmises et d'exiger, au besoin, des renseignements complémentaires (art. 29 LFINMA). Vous confirmez également que tous les originaux des annexes remises avec la demande sont conservés et peuvent à tout moment être mis à disposition de la FINMA.

Formulaire Q: Moyens de recensement, de limitation et de contrôle des risques (art. 4, al. 2, let. q LSA)

Entreprise d'assurance

Modifications valables à compter du

Raison sociale inscrite au Registre du commerce

Conformément aux Cm 7 à 10 Circ.-FINMA 17/05 « Plans d'exploitation - assureurs », la FINMA opère les distinctions suivantes lors de la collecte des informations

Cm 8, bleu foncé

informations du plan d'exploitation soumises à approbation qui sont couvertes par l'agrément de la FINMA et doivent être soumises pour approbation ou communiquées lors de l'agrément initial et à chaque modification ultérieure (art. 5 LSA);

Cm 9, bleu clair

informations devant obligatoirement être communiquées, que l'entreprise d'assurance remet à la FINMA uniquement pour information, sans que ces informations ne soient soumises à approbation;

Cm 10, blanc

informations complémentaires qui ne sont recueillies qu'une seule fois ou que l'entreprise d'assurance consigne de manière appropriée dans ses dossiers, sans toutefois être tenue de les communiquer à la FINMA.

S'agit-il d'un assureur ayant son siège en Suisse ou d'une succursale d'un assureur ayant son siège à l'étranger ?

- Assureur ayant son siège en Suisse
- Succursale d'un assureur ayant son siège à l'étranger

Justification et brève description de la modification du plan d'exploitation

La justification contient notamment une description de la situation et des effets de la modification du plan d'exploitation sur l'activité de l'entreprise. La modification du plan d'exploitation elle-même doit être expliquée dans le cadre de la brève description. Un document supplémentaire peut être annexé pour les cas complexes.

1.1 Stratégie de gestion des risques et bases

La stratégie de gestion des risques doit être décrite concernant la succursale et ses activités commerciales. En particulier, il faut tenir compte de la position et de l'intégration adéquate du mandataire général dans les processus.

Décrire l'approche adoptée pour définir la stratégie de risque compte tenu de la stratégie commerciale

Merci de décrire: Comment le processus est structuré Qui est impliqué dans le processus Quand le processus est exécuté Ce qui est fait.

Décrire l'intégration de la stratégie de risque dans la gestion de l'ensemble de l'entreprise

Veillez présenter comment la stratégie de gestion des risques est subdivisée et concrétisée.

Présenter les principales composantes de la stratégie de risque (propension au risque, tolérance au risque, limites de risque)

Les composantes doivent être décrites dans les grandes lignes.

Lister les catégories de risque activement surveillées par l'entreprise d'assurance

1.2 Identification et évaluation des risques

L'identification et l'évaluation des risques doivent être décrites concernant la succursale et ses activités commerciales. En particulier, il faut tenir compte de la position et de l'intégration adéquate du mandataire général dans les processus.

Décrire le processus et le déroulement chronologique présidant à l'identification systématique et structurée des risques

Merci de décrire: Comment le processus est structuré Qui est impliqué dans le processus Quand le processus est exécuté Ce qui est fait.

Présenter les domaines et champs d'activité concernés

Lister les instruments d'évaluation des risques utilisés

1.3 Gestion des risques

La gestion des risques doit être décrite concernant la succursale et ses activités commerciales.

Décrire les méthodes de gestion des risques pour chaque catégorie de risque

1.4 Surveillance des risques

La surveillance des risques doit être décrite concernant la succursale et ses activités commerciales.

Décrire les processus de surveillance et présenter les mécanismes permettant de surveiller les concentrations de risques

Merci de décrire: Comment le processus est structuré Qui est impliqué dans le processus Quand le processus est exécuté.

1.5 Rapport concernant les risques

Le reporting des risques doit être décrit concernant la succursale et ses activités commerciales. En particulier, il faut tenir compte de la position et de l'intégration adéquate du mandataire général dans les processus.

Décrire les mécanismes de présentation du rapport concernant les risques, avec ses destinataires

Merci de décrire: Qui produit le rapport Quand le rapport est transmis A qui le rapport est transmis Sous quelle forme le rapport est transmis.

1.6 Système de contrôle interne (SCI)

Le système de contrôle interne doit être décrit concernant la succursale et ses activités commerciales.

Décrire les éléments constituant le SCI (Circulaire FINMA 17/2, ch. 29-36)

Merci d'indiquer les domaines couverts par le SCI.

1.7 Mécanismes de surveillance des processus de gestion des risques et du SCI

Les mécanismes de surveillance doivent être décrits concernant la succursale et ses activités commerciales.

Décrire les mécanismes de surveillance du processus de gestion des risques et du système de contrôle interne

Merci de décrire: Comment l'adéquation et l'efficacité du système de gestion des risques et du SCI peuvent être vérifiées. Qui se charge de ces vérifications. Quand ces vérifications sont réalisées.

1.8 Risques opérationnels (art. 98, al. 2 OS)

Merci de décrire comment les données concernant les pertes découlant de risques opérationnels en lien avec la succursale et ses activités commerciales peuvent être rassemblées.

Décrire la manière dont sont rassemblées les données relatives aux pertes survenues suite à la réalisation de risques opérationnels

Merci de décrire comment les données sont saisies de manière systématique.

2 Business Continuity Management (BCM)

Le BCM doit être décrit concernant la succursale et ses activités commerciales.

Décrire la mise en œuvre des standards minimaux reconnus

Merci de décrire au moins les éléments essentiels selon le standard minimal BCM.